

Barème 2024 des prestations d'action sociale pour les agents du MASA

Les conditions générales et spécifiques des prestations d'action sociale interministérielles et ministérielles pour l'année 2024 à destination des agents du MASA ont été communiquées dans la note de service [SG/SRH/SDDPRS/2024-154 du 28 février 2024](#).

Vous la trouverez également en bas de cet article.

Les fiches descriptives des différentes prestations d'action sociale **sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2024**.

Comme chaque année, le formulaire de demande et les annexes ont été mis à jour. Ces imprimés sont à utiliser **IMPÉRATIVEMENT** pour les demandes effectuées à partir de la publication de la version de 2024 de la note de service. Les dossiers transmis avec les documents ou annexes ne correspondant pas aux modèles de la présente note, ne seront pas traités et seront renvoyés.

[2024-154_Barème 2024 prestations action sociale](#)